



CONSEIL DU QUARTIER SAINT-JACQUES



Réunion du 21 septembre 2011

Sont présents :

Mesdames BERTHELOT, KAPPELMANN, MOLINA, ROSSET

Messieurs, BECHON, BELAIR, DUPERAT, FORLOT, NASSER, NOUVEAU, VALLADON

Sont excusés :

Messieurs JAEN, PAILLET ROCHE et SOUCHE

Participent également :

Mesdames CANO et GOURDET

Monsieur LE BOURHIS

L'ordre du jour est abordé.

A) Compte-rendu

Le compte-rendu du 20 juin 2011 est approuvé.

B) Projets du Conseil de Quartier.

1) Table d'orientation.

Mme Rosset présente le projet et le devis établi par le Club Marpen. Il comporte une simple vue en plan et une vue de face où la dalle supérieure, horizontale repose sur des pilastres en pierre calcaire. pour un prix global de 4514,43 €.

Ce chantier serait réalisé par un chantier école et aurait donc valeur de formation ; des visites du chantier pendant la durée des travaux seraient possibles.

M. Le Bourhis explique que cette pierre hydrophile est en raison même de cette qualité salissante ; comme toute pierre calcaire, elle reste fragile aux chocs, perçages, grattages et difficile à nettoyer si elle est maculée de peinture.

M. Béchon fait remarquer que le projet du Conseil était d'un socle compact, à la partie supérieure inclinée, comportant une photographie travaillée, renseignée, munie d'une protection.

Cette disposition permettant le rinçage de la surface par l'eau de pluie et interdisant de l'utiliser comme siège ou table de pique-nique.

Mme GOURDET reprend à la demande, les devis établis :

- réalisation de la plaque en lave émaillée (fichier image fourni) : 4 037,98 €
- réalisation de la photo : 400€, droits d'auteur (permettant d'autres utilisations de la photo) 120€,
- mise en forme de la photo de 1000 à 2000€ en fonction du résultat demandé (textes, incrustation d'autres images ou photos, modifications, etc..).

Le coût de réalisation d'un socle est à ajouter à ces prix.

Les membres du Conseil de Quartier souhaitent qu'un devis soit demandé pour un socle plein réalisé en moëllons ou en pierres, avec une légère pente sur le dessus.

2) Places du Solençon et de la Levade

Place du Solençon :

La place telle qu'elle est n'est pas fondamentalement modifiée.

Suite à la demande du Conseil de Quartier lors de la précédente réunion, M. Le Bourhis commente le plan et expose les choix possibles concernant le sens de circulation pour cette place.

Après échanges et discussion, les membres du Conseil de Quartier valident un sens de circulation organisant la rotation autour des places dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

La rue des Minotiers reste à double sens et la rue du vieux Pont en sens unique vers la rue Claude Boucher.

Cette modification du sens de circulation devra être soumise à la validation de la Commission Voirie.

M. Le Bourhis annonce la réalisation d'une place de stationnement pour personnes handicapées, suite à la demande du Conseil de Quartier. La réalisation de cette place nécessitera d'utiliser deux places de stationnement ordinaires.

M. Le Bourhis évoque ensuite les demandes de chiffrage du Conseil de Quartier sur certains éléments de la place ; il précise que si un travail sur l'accessibilité est souhaité par le Conseil de Quartier, le cheminement global de la place devra être traité, y compris la reprise des maçonneries.

Il faudrait donc revoir toute la périphérie du terre-plein de la place et ne pas réfléchir uniquement à l'accès sur le terre-plein par un plan incliné.

Place de la Levade :

Bien qu'en pleine zone touristique, elle est peu attrayante : nature des arbres, stationnement et station de vidage des camping-cars, sanitaires vétustes.

A l'évocation du déplacement éventuel de la station de vidage (compétence de la Communauté de Communes) en gardant le stationnement des camping-cars, M. Nouveau et Mme Berthelot précisent que si on enlève l'aire de vidage, les camping-cars ne viendront plus se stationner sur la place, touchant ainsi à l'activité des commerces du quartier.

Le Conseil de Quartier n'a pas dans l'immédiat de proposition à faire pour la place de la Levade..

C) Assises inter quartiers

Les membres du Conseil de Quartier proposent la dénomination « Forum inter-quartiers » pour cette rencontre.

Un diaporama (joint en annexe) présentant les 2 ateliers de travail qui seront conduits lors de cette rencontre est présenté aux membres du Conseil de Quartier.

Les premières pistes de réflexion proposées y sont listées et il est demandé aux Conseillers d'y réfléchir.

Les membres du Conseil évoquent :

- le problème de l'absentéisme,
- le renouvellement : ceux qui voudraient rester membres du Conseil souhaitent pouvoir être à nouveau volontaires, dans l'idée de ne remplacer que « les postes vacants »,
- la validité de la représentation au Conseil de Quartier par deux membres vivant en couple dans la vie,
- l'envie de savoir ce que font les autres Conseils de Quartiers : travailler uniquement sur le projet collectif ou travailler également sur le lien social ?

D) Participation aux démarches municipales

M. Béchon expose brièvement ses participations aux travaux et études de la Municipalité en sa qualité de membre du Conseil de Quartier.

- 1) **Bien vieillir** à Cognac : les travaux préparatoires ont essentiellement abordé la vie dans les quartiers, problèmes de nuisances diverses, d'accès aux services sociaux et de santé, etc.... Le dossier a été rapidement constitué et le label Bien Vieillir Ensemble accordé à Cognac
- 2) Cognac, **Ville d'Art et d'Histoire** : un bref rappel est fait des finalités recherchées, des méthodes d'élaboration du dossier. Le document est achevé et sa présentation sera faite par le Maire très prochainement au Ministère de la Culture qui gère le label.
La qualité du travail fourni, en particulier par M. Bretagnolle, chargé de la conception, laisse bien augurer de l'octroi du Label.
- 3) **PLU-Agenda 21** : il s'agit d'un travail sur les problèmes d'urbanisme et d'urbanisation dans un sens large, où les préoccupations relatives à la vie des habitants, dans toutes ses dimensions - agrément, santé, éducation, respect de l'environnement, etc...- sont prises en considération.
Ce travail mené sur quatre axes a permis d'intégrer la représentation du quartier sur l'axe qui concerne l'évolution urbaine et l'accueil de la population. Les dossiers sont en cours d'élaboration et en bonne voie.

E) Réfection des trottoirs

Le classement proposé par les services techniques, avec une méthodologie claire et directement accessible, a permis de fonder des avis pertinents du Conseil de Quartier. Les décisions définitives figurent sur le document annexé.

F) Questions diverses.

Néant

<p>La prochaine réunion du Conseil de Quartier est arrêtée au jeudi 20 octobre 2011 à 19 heures à la maison du quartier.</p>
--